



Du 03/01/2024 au 30/06/2024

Jusqu'à 100€ remboursés sur vos frais de résiliation de votre ancien opérateur internet

Jusqu'à 100€ de prise en charge des frais de résiliation de votre ancien opérateur internet français pour une souscription à une offre Box Bouygues Telecom

Conditions de l'offre

Offre valable pour toute souscription d'une offre Bbox (Grand Public et Pro), 4G box, 5G box entre le 03/01/2024 et le 30/06/2024 et pour toute résiliation d'une offre Internet haut débit ou très haut débit datant de moins de 3 mois.

Participation par internet

Simple, rapide et fiable, participez via Internet

Participez en vous connectant sur :

<https://www.bouyguetelecom.fr/coupons/FF51/>

ou en flashant le QR Code ci-contre



Participation par courrier

Modalités de participation

Compléter ce coupon-réponse et le retourner obligatoirement accompagné des pièces suivantes :

1/ Une copie de la première facture émise par Bouygues Telecom pour votre offre box éligible, sur laquelle apparaît le numéro de téléphone de la ligne fixe ou de la ligne 4G/5G box (06 xx xx xx xx ou 07 xx xx xx xx)

2/ Une copie de la totalité des pages de la dernière facture émise par votre précédent FAI datant de moins de 3 mois, mentionnant les frais de résiliation et le dernier mois d'abonnement restant dû, le cas échéant

3/ Un relevé d'identité bancaire (RIB) où apparaissent l'IBAN et le BIC

Toutes les pièces justificatives sont obligatoires pour la participation et doivent être envoyées en une seule fois et dans la même enveloppe. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne sera pas prise en compte.

Renvoyez le tout sous enveloppe suffisamment affranchie avant le 30/08/2024 à l'adresse suivante : **SOGEC GESTION - FF51 - Jusqu'à 100€ de prise en charge sur les frais de résiliation de votre ancien FAI - 91973 Courtaboeuf cedex**

Coordonnées

Tous les champs sont obligatoires

Nom

Prénom

E-mail

N° de mobile

Adresse

Code postal

Ville

Les données que vous nous fournissez sont traitées par Bouygues Telecom pour gérer votre demande de remboursement. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données et sur vos droits, veuillez consulter les mentions disponibles sur cette [page](#). Vous pouvez par ailleurs vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique de la part de sociétés tierces sur le site www.bloctel.gouv.fr

Renseignements et suivi de la demande

Pour suivre l'état d'avancement de votre dossier et pour tout renseignement :

- Connectez-vous sur <https://www.bouyguetelecom.fr/coupons/>
 - Appelez le 01 70 56 59 18 (du lundi au samedi de 8h à 20h) prix d'un appel national non surtaxé.
- Vous serez averti par SMS de votre remboursement.

Remboursement, dans la limite de 100€ TTC, des frais de résiliation de votre ancien accès Internet et, le cas échéant, du mois d'abonnement restant dû auprès de votre ancien Fournisseur d'Accès Internet français. Offre réservée à toute personne résidant en France métropolitaine (Corse incluse) pour toute 1ère souscription et dont le Fournisseur d'Accès Internet précédent est français et différent de Bouygues Telecom. Remboursement par virement dans un délai de 8 semaines maximum à compter de la date de réception de votre demande complète et conforme. Toute demande incomplète, illisible ou raturée ne sera pas prise en compte. Timbre de la demande non remboursé. Offre limitée à un remboursement par numéro de téléphone et par ligne souscrite, sous réserve d'être encore client au moment du remboursement et d'être à jour des paiements.